

Accompagnement pour les bénéficiaires du RSA Travailleurs Non Salariés

Intitulé du projet : Ce dispositif permet d'accompagner les Bénéficiaires du TSA Travailleurs Non Salariés afin de leur permettre de développer le potentiel de viabilité de leur activité le plus durablement possible ou à défaut d'envisager une reconversion professionnelle.

Axe prioritaire : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion dans le cadre du Programme Opérationnel National du FSE pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014/2020.

Objectif Spécifique : Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne (prise en compte des « freins sociaux » et mise en activité pour des publics très éloignés de l'emploi). Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi au travers de l'instauration d'un véritable droit au parcours renforcé, individualisé, et coordonné vers l'emploi.

Contenu et finalité : BGE Franche-Comté a pour mission d'accompagner les bénéficiaires du RSA TNS dans le développement de leur activité sous plusieurs formes d'accompagnement : coaching individuel, accompagnement collectif, accompagnement à distance, tout en mettant à disposition des moyens et outils spécifiques à chaque situation. Cet accompagnement pourra être réalisé en collaboration avec les partenaires SASTI, CULTURE ACTION en fonction des spécificités des projets si besoin.

Les finalités du projet :

- Trouver ensemble des solutions en les conseillant sur le développement de leur activité économique (augmentation du chiffre d'affaires, mise en place d'outils de gestion, définition de la stratégie globale...)
- Trouver ensemble des solutions en leur permettant de limiter leurs dépenses professionnelles, trouver des solutions de trésorerie
- Ou à défaut de prendre la décision d'arrêter l'activité si celle-ci n'est pas ou peu génératrice de revenus, et se réorienter vers un parcours de formation professionnelle ou vers l'emploi.

Ce dispositif prend acte au 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020.